

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 décembre 2019

DCM N° 19-12-19-8

Objet : Attribution de subventions pour la réalisation de travaux d'efficacité énergétique dans des logements privés.

Rapporteur: M. DARBOIS

La loi de Transition énergétique du 17 août 2015 fixe l'objectif de rénover 500 000 logements par an.

Le plan "Ambition Climat 2030" adopté par le Conseil Municipal du 25 avril 2019 établit un objectif ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau du parc de logements de 50 % d'ici 2030.

Cet objectif de réduction suppose une massification de la rénovation énergétique, notamment au niveau des propriétaires de logements afin de permettre une baisse significative des émissions de gaz à effet de serre associées.

Afin d'encourager les propriétaires de logements privés à la réalisation de projets de rénovation thermique visant le niveau « basse consommation d'énergie (BBC) », la Ville de Metz incite les propriétaires de logements à effectuer des travaux de rénovation énergétique et apporte son soutien financier à la réalisation de ces travaux.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la loi de Transition énergétique du 17 août 2015,

VU la délibération du 24 septembre 2015 relative au soutien à la rénovation énergétique des logements privés visant le niveau basse consommation d'énergie,

VU la délibération du 31 mai 2018 relative à l'adoption de l'Agenda 21 3^{ème} génération,

VU la délibération du 25 avril 2019 relative à l'Ambition Climat 2030 et l'adoption du plan messin d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique,

VU le règlement 2019 d'attribution de subventions aux travaux d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les logements privés,

CONSIDERANT l'intérêt de la Ville de Metz à agir pour inciter les propriétaires de logements à effectuer des travaux de rénovation énergétique visant le niveau « basse consommation d'énergie (BBC) » et la réduction des émissions de gaz à effet de serre,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de :
 - o 32 000 € au Syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis, 4-6-8 rue Gabriel Pierné.
 - o 1 000 € à Mme Sophie BARTHOD, propriétaire au 9 rue Beausoleil à Metz Magny.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document se rapportant à la présente affaire.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

René DARBOIS

Service à l'origine de la DCM : Mission Développement durable et solidaire
Commissions : Commission Développement Durable
Référence nomenclature «ACTES» : 8.8 Environnement

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ